

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous faire assister par un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

Que le CIF exerce en nom propre ou dans le cadre d'une société, cette partie résume les aspects administratifs de l'entreprise :

ID PATRIMOINE

SAS au capital de 39.000 euros

7, rue du Bois d'Huré – 17140 LAGORD

SIREN : 477 506 752 00047 NAF/APE : 6622 Z

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé par notre responsable informatique pour la gestion des clients, le suivi de portefeuilles et la diffusion des informations fiscales. Elles sont conservées pendant 10 ans et sont destinées aux conseillers et administratifs d'ID PATRIMOINE. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Yoann RICHARD 05.46.37.40.40.

STATUTS LEGAUX & AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation **07003922**, au titre des activités réglementées suivantes :

↳ **CIF** (Conseiller en Investissement Financier) : proposant des prestations de conseil non indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers – CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF : 17, Place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02 - www.amf-france.org)

↳ **IAS** (Intermédiaire en Assurance) : catégorie « courtier », type A (COA)

↳ **IOBSP** (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) : catégorie « courtier »

Ces 2 dernières activités sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR : 4, place de Budapest 75436 PARIS Cedex 09 – <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>)

Il est par ailleurs :

↳ **Immobilier** : activité de Transaction sur immeubles et fonds de commerce sous le numéro CPI 1702 2017 000 018 684 (sans maniement de fonds) auprès de la préfecture de la CCI de La Rochelle. Cette activité est contrôlable par la DGCCRF.

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF**, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités.

Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de QBE Insurance Europe Limited (Numéro de contrat 093 0007888).

| Pour des montants de : | CIF | IAS | IOBSP | IMMO |
|--|---------------|------------|----------|----------|
| Responsabilité Civile Professionnelle | 600 000€ | 2 000 000€ | 800 000€ | 150 000€ |
| Garantie Financière | Non approprié | 115 000€ | Non | 110 000€ |

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

PARTENAIRES : COMPAGNIES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE ET AUTRES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES IMMOBILIERS

Liste des principaux partenaires actuels :

| PARTENAIRES | TYPE D'ACCORD | MODE DE REGLEMENT |
|--|---------------------------------|-------------------|
| BANQUES Banque Populaire Caisse d'Epargne Crédit Agricole Crédit Mutuel Société Générale | Contrat de courtage | Commissions |
| IMMOBILIER Bouygues Immobilier Cérénicimo Espace Investissement | Convention de commercialisation | Commissions |
| SCPI Périal Primaliance Primonial Sofidy | Convention de distribution | Commissions |
| ASSURANCE-EPARGNE Aviva Générali Swisslife Mma Aprep Cardif Unep | Convention de courtage | Commissions |
| GIRARDIN Alcyom Ecofip Inter Invest | Convention de commercialisation | Commissions |

Les noms des autres compagnies avec lesquelles nous avons un accord de partenariat peuvent être communiqués au client sur simple demande de sa part.

MODE DE FACTURATION & REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Les études peuvent faire l'objet d'une facturation d'honoraires qui peut être forfaitaire ou horaire. Le taux horaire des prestations est compris entre 40 et 80 euros Hors Taxe en fonction de l'intervenant.

Si le client décide de suivre les préconisations de produits faites auprès des partenaires sélectionnés, le cabinet perçoit alors des partenaires des commissions variables en fonction de la nature de l'investissement.

Le cabinet est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50 % de ceux-ci.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Pour information, notre cabinet fourni un conseil en investissement financier de manière non-indépendante et de ce fait, nous pouvons conserver les commissions de nos partenaires.

MODE DE COMMUNICATION

Le client peut joindre son conseiller à tout moment du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h, directement sur son portable, son mail ou sur le fixe au 05.46.37.40.40 et/ou mail à contact-idp@idpatrimoine.com ou par courrier au 7B, rue du Bois d'Huré – 17140 LAGORD

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13 et 20/11/13)

Pour toute réclamation, le service administratif du cabinet peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : ID PATRIMOINE – 7B, rue du Bois d'Huré – 17140 LAGORD

Par téléphone : 05 46 37 40 40

Par fax : 05 46 29 88 84

Par mail : contact-idp@idpatrimoine.com

Le cabinet s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;

Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Le cas échéant vous pouvez contacter par courrier les médiateurs suivants :

| | |
|---|--|
| I – Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi 92, rue d'AMSTERDAM -75009 PARIS | Pour les activités d'assurance La Médiation de l'Assurance TSA 50110-75441 PARIS CEDEX 09 http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur |
| II – Médiateurs compétents litiges avec un consommateur : Pour les activités de CIF Mme Marielle COHEN-BRANCHE Médiateur de l'AMF 17, place de la Bourse – 75082 PARIS CEDEX 02 http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html | Pour les activités IOBSP et Immobilières Médiation de la consommation – ANM Conso 62, rue Tiquetonne-75002 PARIS www.anm-conso.com/anacofi-jobsp www.anm-conso.com/anacofi-immo |

DATE ET SIGNATURE

Le client,
Nom et Prénom :
Date et signature :

Le conseiller,
Nom et Prénom :
Date et signature :